

Dossier de presse
10 novembre 2014

« 2014, année de l'enfance »
Réalisations et perspectives



*Dessin de Noa, 5 ans
Lauréat du Concours de dessin*

Conférence de Presse
Lundi 10 novembre 2014
14 heures 30
Palais Eynard

« Si nous délaissons le présent de nos enfants en faveur du lendemain, nos craintes finiront par se concrétiser : le toit s'écroulera car nous aurons délaissé les fondations »

Janusz Korczak

Dossier à télécharger sur :
www.ville-geneve.ch

Sommaire

Communiqué de presse

Intervenants

Le mot d'Esther Alder : Valoriser le statut de citoyen de l'enfant

Les droits de l'enfant en ville de Genève : Rapport à l'attention du Conseil administratif

Parole d'expert, Jean Zermatten : 25 ans, plus tard : beaucoup reste à faire, partout dans le monde !

Parole d'expert, Philip Jaffé : Genève une année de l'enfance qui dure depuis 90 ans.

Cap sur le centenaire !

Contact

Manuelle Pasquali de Weck

Déléguée à l'information et à la communication

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

022 418 49 13 – 079 446 40 13

manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Annexes :

Rapport : « Les droits de l'enfant en Ville de Genève »

Livre : « Ma place dans le quartier »

Colloque : « La révolution silencieuse : 25 ans des droits de l'enfant »

Flyer : Grand concert public le 23 novembre 2014

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

10 novembre 2014

« 2014, année de l'enfance » Genève, une ville dont le prince est un enfant

A l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), la Ville de Genève a lancé un projet intitulé « 2014, année de l'enfance ». Après une année de travail, Esther Alder, Conseillère administrative et Sami Kanaan, Maire, présentent le fruit de leur réflexion et les premières réalisations. Et invitent le public genevois à un grand concert, le 23 novembre prochain, au BFM.

Dans le cadre de « 2014, année de l'enfance », la Municipalité a mené une démarche d'évaluation et d'analyse à laquelle tous les départements de l'administration ont participé. Cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes.

Recenser et analyser

Durant la 1^{ère} étape, la Ville a recensé l'ensemble des prestations qu'elle offre aux enfants. A partir de ce recensement, la Ville a procédé à l'analyse de ces prestations et les a confrontées avec les exigences posées par la Convention relative aux droits de l'enfant. Le résultat de cette première étape est publié aujourd'hui dans un Rapport, « Les droits de l'enfant en ville de Genève ».

Ce Rapport met en évidence que si la qualité des prestations qu'offre la Ville est incontestable. Toutefois, pour assurer la pérennisation de ces prestations et de leur qualité, il est indispensable que la Ville poursuive ses efforts.

Ecouter les enfants

Dans le cadre de la 2^{ème} étape du processus, la Ville a voulu écouter les enfants. Pour cela, elle a commandé à l'Institut international des droits de l'enfant et à l'Institut universitaire Kurt Bösch une enquête à laquelle ont participé 1000 garçons et filles de 10 à 12 ans. Pendant cette enquête, les enfants ont répondu à des questions sur la perception de leurs droits et de leurs obligations dans leur vie quotidienne à l'école, dans leur quartier...

Afin d'entendre également les enfants plus petits, un concours de dessins a été organisé en partenariat avec le Groupement Intercommunal de l'Animation Parascolaire (GIAP). Des enfants du quartier des Pâquis de 4 à 9 ans ont été invités à dessiner sur le thème « Ma place dans le quartier ». 50 dessins figurent dans un livre édité chez Slatkine grâce au don d'une Fondation.

Commémorer le 25^{ème} anniversaire de la CDE

Un Colloque organisé les 20 et 21 novembre 2014, au CIG, sera l'occasion de se questionner sur la manière dont, au quotidien, nous construisons une société pour et avec les enfants. Le fil rouge de ce Colloque s'articule autour de quatre thématiques :

- de la violence à la dignité
- de l'expression à la participation
- du rêve à la réalité
- enfin, être enfant dans la Cité.

La Ville de Genève ne voulait pas laisser passer ce 25^{ème} anniversaire sans marquer l'évènement pour un large public. Pour cela, un grand Concert est proposé, le dimanche 23 novembre, à 15 heures, au Bâtiment des Forces Motrices. Sur scène, une centaine d'enfants, recrutés parmi les élèves qui participent aux activités parascolaires et qui ont répété cet automne, avec la chanteuse franco-suisse Dominique Dimey.

Parce que Genève aimerait être une ville dont le prince est un enfant !

Contact

Manuelle Pasquali de Weck
Déléguée à l'information et à la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
022 418 49 13 – 079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Intervenants

Esther Alder

Conseillère administrative

Sami Kanaan

Maire de Genève

Jean Zermatten

Directeur de l'Institut International des Droits de l'Enfant

Philip D. Jaffé

Directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch

Valoriser le statut de citoyen de l'enfant

Il y a une année, quasiment jour pour jour, nous avons convoqué la presse ma collègue Sandrine Salerno et moi-même pour le lancement du projet « 2014, année de l'enfant ».Après une année de travail, je suis heureuse de vous présenter le fruit de nos réflexions et nos premières réalisations.

Dans ce cadre, la Municipalité a mené une démarche d'évaluation et d'analyse à laquelle tous les départements de l'administration ont contribué. C'est une démarche d'autocritique complète et exigeante qui a été menée à bien sans la moindre censure de la part du Conseil administratif.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, deux notions essentielles m'interpellent tout particulièrement, celle de l'égalité des chances et celle de la participation.

L'égalité des chances doit être envisagée en matière d'accès aux prestations. Nous devons constater que certains enfants n'ont pas accès à un niveau de vie suffisant, par exemple parce que leurs parents n'ont pas recours aux prestations sociales. En particulier, nous devons nous donner les moyens d'identifier les enfants en situation de précarité. Par ailleurs, les prestations peuvent présenter des disparités d'un lieu à l'autre et méritent d'être harmonisées. Autre question difficile, celle des enfants handicapés qui n'ont pas facilement accès aux équipements, comme par exemple les places de jeux.

La question de la participation des enfants est un 2^{ème} volet clé qui m'interpelle tout particulièrement. Nous pouvons clairement faire mieux en termes de participation et d'information aux enfants, même si nous avons déjà fait des progrès significatifs. Nous constatons que les enfants devraient être mieux entendus à propos de l'aménagement des places de jeux et des préaux, et de l'espace public, en général.

Nous envisageons de réfléchir à la participation des enfants dans les processus de consultation liés aux contrats de quartier, par exemple.

Nous constatons en effet que les enfants ne sont pas suffisamment formés à la participation citoyenne. C'est pour cela que je veux mettre sur pied des sessions d'enfants et des débats d'idées. Les sessions d'enfant sont une forme plus souple que celle des parlements d'enfants.

Je suis particulièrement fière de la 2^{ème} étape du processus qui nous a permis d'écouter les enfants.

Les premiers résultats de l'enquête confiée à l'Institut international des droits de l'enfant et à l'Institut universitaire Kurt Bösch sur la perception de leurs droits et de leurs obligations dans leur vie quotidienne à l'école, dans leur quartier seront présentés le 20 novembre prochain.

En attendant, la Ville met en évidence les dessins réalisés dans le cadre d'un concours organisé dans le quartier des Pâquis, avec un Livre édité chez Slatkine, grâce au don généreux de la Fondation Oltramare.

La Ville de Genève ne voulait pas laisser passer ce 25^{ème} sans marquer l'évènement pour le grand public. Un concert est donc organisé, le dimanche 23 novembre, à 15 heures, au Bâtiment des Forces Motrices. Sur scène, une centaine d'enfants, recrutés parmi les élèves qui participent aux activités parascolaires et qui ont répété cet automne, avec la chanteuse franco-suisse Dominique Dimey.

La démarche d'analyse rigoureuse et exigeante qui a été menée pendant cette année 2014 par la Ville de Genève est peu courante, et même novatrice ! Elle ne va pas conduire à faire forcément plus de choses pour les enfants, parce que beaucoup a déjà été fait et est en train d'être fait.

Par contre, Genève a l'ambition de faire autrement certaines choses afin que le statut de citoyen de l'enfant soit valorisé et pris en compte.

Esther Alder
Conseillère administrative

Les droits de l'enfant en ville de Genève

Présentation du Rapport à l'attention du Conseil administratif

En décidant de proclamer « 2014, année de l'enfance », la Ville de Genève a fait le choix de se pencher sur le rôle et la place qu'elle réserve aux enfants de 0 à 12 ans. Elle a privilégié une approche concrète qui s'est inscrite dans le cadre des compétences attribuées aux communes genevoises ; elle a aussi sollicité la coopération des divers services municipaux, dans la mesure où ils offrent des prestations qui s'adressent aux enfants, et elle s'est référée à des outils juridiques fondamentaux :

- **la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, dont on célèbre le 25^e anniversaire,**
- **la Constitution fédérale de 1999 et**
- **la Constitution genevoise de 2012.**

La Ville reconnaît le rôle premier, les droits et les devoirs fondamentaux des parents dans l'éducation et la prise en charge de leurs enfants et ne souhaite aucunement se substituer à eux. Pas plus qu'elle n'entend agir à la place du canton ou de la Confédération qui ont leurs compétences propres et qui doivent les exercer. Mais tant la Constitution fédérale que la Constitution cantonale reconnaissent des droits fondamentaux aux enfants et obligent les communes à agir, à leur niveau, pour concrétiser ces droits.

Au fil de treize droits fondamentaux et autant de chapitres, la Ville a mesuré son degré de performance. À chaque chapitre correspondent une mise en contexte et des points de repère, une analyse des compétences communales et la description critique des activités déployées. Le constat global qui est dressé peut être considéré comme plutôt satisfaisant : les enfants qui habitent la Ville de Genève grandissent dans des conditions respectueuses de leur bien-être physique et moral et qui leur assurent une éducation et une prise en charge socio-éducative dans des locaux adéquats et entourés d'un personnel qualifié, des loisirs et des activités culturelles riches et variés, etc.

Des questions demeurent

Toutefois, ce rapport met au jour un rôle et une place de l'enfant qui sont tout en nuance. La population des 0-12 ans n'est pas exclue des prestations de la Ville, mais des questions importantes demeurent :

- comment la Ville s'y prend-elle pour s'assurer que vraiment tous les enfants aient accès aux structures d'accueil de la petite enfance même s'ils sont porteurs d'un handicap ou si leurs parents sont marginalisés ?
- que prévoit-elle pour que les enfants reçoivent une information sur des thèmes qui les concernent vraiment, et pour s'assurer que l'information soit rédigée en des termes qui tiennent compte de leurs capacités ?

- la Ville met à disposition des accès wifi, et des postes informatiques dans les bibliothèques municipales : peut-elle, ou doit-elle faire quelque chose pour que les enfants fassent un usage raisonnable et non nuisible des nouvelles technologies de l'information et de la communication ?
- les places de jeux et les préaux sont des hauts lieux de loisirs, de rencontres et de vie communautaire pour les enfants : leurs souhaits et leur besoin de protection sont-ils correctement pris en considération lorsque le réaménagement ou l'entretien de ces emplacements sont débattus ?
- les enfants jouent et aiment bouger, comment peuvent-ils occuper les temps de loisirs et de repos et ces temps sont-ils vraiment les leurs ? Dans le domaine sportif, ont-ils réellement le choix de s'adonner à un sport sans obligation de performance ?
- si des offres d'accueil et d'activités préscolaires, parascolaires, périscolaires et extrascolaires sont subventionnées ou directement offertes par la Ville, comment les concevoir et les développer de sorte à garantir une certaine coordination au niveau des contenus et des principes de prise en charge qui sont appliqués ? Ou pour que les enfants qui en ont vraiment besoin y aient vraiment accès ?
- lorsque le groupe familial est destinataire de prestations sociales, financières ou éducatives, ces dernières sont-elles réellement de nature à préserver les enfants de la précarité ?
- lorsqu'il est question de « participation des enfants », comment faire de ce terme plus qu'un slogan ? Quels modèles d'information et de concertation peuvent-ils être élaborés pour que les enfants qui le souhaitent aient un mot à dire et soient pris au sérieux ?

Synthèse

Au terme de cette analyse, la Ville dresse une synthèse en quatre points, qui sont autant de champs de développement dans lesquels une action est attendue :

- la garantie de l'accessibilité des prestations de la Ville, dans le souci de garantir la plus grande égalité possible entre les enfants ;
- l'intégration de tous les enfants
- leur information et le respect de leur sphère privée ;
- la participation des enfants à la vie de la Cité.

Pistes d'amélioration

Les pistes qui sont proposées en conclusion de chacun des chapitres ne sont pas coûteuses en termes de ressources financières ou humaines. Il est en revanche certain que des efforts ciblés devront être déployés : inclure la cause des enfants dans les projets qui les concernent à un titre ou à un autre, penser aussi aux enfants à besoins éducatifs spéciaux dans les structures qui sont construites ou dans les activités qui sont proposées, produire une information accessible aux enfants doivent devenir des réflexes naturels.

Ces démarches ne doivent pas faire l'objet de programmes « à part » pour la seule raison que la population enfantine est concernée ; elles doivent être intégrées dans les activités que la Cité mène au quotidien pour aller de l'avant avec l'ensemble de la population.

Nous traversons une phase caractérisée par la « pédagogie en situation d'incertitude », pour reprendre les termes du professeur Kellerhals, période où les rapports entre adultes et enfants sont en constante reconstruction. Cette reconstruction intéresse aussi les relations entre la Cité et sa population.

La Ville de Genève a commencé par relever le défi de l'analyse et mené à bien un processus au cours duquel l'administration a pris son pouls, en s'aidant des instruments de mesure que sont les droits constitutionnellement reconnus aux enfants. La prochaine étape sera l'élaboration d'un plan d'action et de concrétisation, qui suivra, toujours dans la perspective de donner à tous les enfants de la Cité les moyens de bien vivre et, plus tard, de servir la communauté dans laquelle ils seront adultes et citoyens.

Parole d'expert, Jean Zermatten, Directeur de l'Institut International des Droits de l'Enfant

25 ans plus tard : beaucoup reste à faire, partout dans le monde !

Il est certain que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a provoqué de grands changements dans la perception de nos enfants, dans l'évolution du statut de l'enfant, devenu sujet de droits, dans les prestations qui lui sont offertes et dans la protection dont il jouit.

Si on essaie de faire un bilan, j'aime utiliser **l'image du verre à moitié vide / plein.**

Les aspects positifs

Ce sont surtout les domaines de la **santé** et de l'**éducation** qui ont progressé dans le monde, avec une alphabétisation en constante progression, un accès à l'éducation nettement meilleur, des taux souvent de 100%. Avec une progression marquée pour les filles; idem pour la santé : mortalité infantile en diminution, santé maternelle meilleure, vaccination.

Aussi dans **l'identification de problèmes** comme le travail des enfants, le recrutement d'enfants dans les conflits, la prostitution infantile, la violence domestique, où de très grandes manœuvres internationales, régionales, nationales ont été entreprises et où on a beaucoup amélioré la situation.

Mais on peut reprendre les mêmes questions sous **l'angle négatif:**

On meurt encore de **maladies** curables que l'on connaît bien... de nouvelles épidémies se déclarent... des situations inégales et des poches de résistance...

Les **filles** restent sur le carreau de l'école secondaire et de l'accès à l'éducation supérieure.

Le **travail des enfants** compte encore 150 millions d'enfants avant tout dans le travail informel (agriculture, travail domestique...)

Il y a encore au moins **150'000 enfants soldats**, surtout dans les groupes armés non-étatiques. Quid de l'enrôlement dans les groupes radicaux islamistes ? Ou dans les groupes mafieux ?

La **prostitution** infantile continue à faire des ravages, comme le tourisme sexuel...

La **violence** ne diminue guère, malgré des mesures importantes.

Et la **pauvreté** touche des millions d'enfants. Le rapport UNICEF 2014 sur les enfants de la crise (2008-2012) montre une grande progression du nombre d'enfants pauvres, car en cas de crise, ou coupe dans la prévention, la protection, l'éducation...

On a appris, mais la Convention nous fait voir que les lacunes sont encore grandes partout dans le monde, hélas !

Parole d'expert, Philip D. Jaffé, Directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch

Genève, une année de l'enfance qui dure depuis 90 ans. Cap sur le centenaire !

En annonçant que 2014 serait l'Année de l'enfance, mais surtout au vu des activités, des événements et de la recherche que cette magnifique initiative a suscités, Genève montre à nouveau à quel point elle est sur le plan mondial la capitale indisputable des droits de l'enfant. Ma démonstration de cette affirmation objective tient en trois points:

Le passé. Genève est le berceau moderne des droits de l'enfant, la Ville dans laquelle est conçu un mouvement transnational en faveur de la cause des enfants. Aujourd'hui, à travers le monde, on l'appelle la Déclaration de Genève. Officiellement, il s'agit de la Déclaration des droits de l'enfant adoptée en 1924 par la Société des Nations. Avec le recul, son rayonnement international avant et après la Deuxième Guerre a été spectaculaire. Ce document est d'ailleurs la base de l'élaboration d'une nouvelle Déclaration des droits de l'enfant par l'Organisation des Nations-Unies en 1959. Ce n'était pas à Genève, mais notre ville accueille l'essentiel des travaux préparatoires pour l'élaboration de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant de 1989. Ce sont les organisations non gouvernementales internationales basées à Genève, aux côtés des délégations nationales, qui ont élaboré ce traité contraignant dont on fête sous peu le 25^{ème} anniversaire.

Le présent. Les activités nombreuses et diverses qui ont égrené 2014 vous ont déjà été présentés. Il reste encore le Colloque les 20 et 21 novembre. Mais je voudrais souligner la recherche que nous menons, Jean Zermatten et moi, sur mandat de la Ville de Genève et à quel point il s'agit d'une recherche innovante qui vise à connaître les préoccupations des enfants et des adolescents de leur propre bouche.

Le futur. Les enfants de Genève seront dans le collimateur de leurs autorités politiques et de l'Université. La recherche que nous menons est un pas décisif sur le chemin de la participation effective et authentique des enfants et des adolescents à la vie -et même d'une certaine manière- à la gestion de leur Cité. Je suis certain que les autorités de la Ville, respectivement du Canton, seront propulsées par les résultats. Et si je puis me permettre un petit coup de pub, l'Université de Genève a accompli un effort tout à fait extraordinaire en investissant dans la création au 1^{er} janvier 2015 d'un Centre inter-facultaire en droits de l'enfant.

Genève demeure donc une référence dans le monde pour ce qui concerne la cause des enfants !